

***Bulletin des actes administratifs***  
***Université Claude Bernard Lyon 1***

*Numéro 83 du 16 novembre 2016*

**Bulletin des actes administratifs**  
**Université Claude Bernard Lyon 1**  
**16 NOVEMBRE 2016**

**Arrêté**

Arrêté n° N-2016-n°11 portant désignation des directeurs généraux des services adjoints

**DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET INSTITUTIONNELLES**  
Maison de l'Université Domitien DEBOUZIE

**AFFAIRE SUIVIE PAR :**  
Pôle affaires juridiques  
Tél. : 04 72 43 29 89  
Fax : 04 72 43 14 25  
Mél. : [Affaires.juridiques@univ-lyon1.fr](mailto:Affaires.juridiques@univ-lyon1.fr)

N-2016 n°11

## LE PRESIDENT

*Vu, le code de l'éducation, notamment son article L953-2 ;*

*Vu, le décret n°2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur ;*

*Vu, l'arrêté de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 12 juillet 2016, nommant Madame Dominique Marchand dans l'emploi de directeur général des services (DGS) de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

*Vu, les Statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

*Vu, le règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : Il est rappelé que les missions de la Directrice Générale des Services sont définies à l'article 1<sup>er</sup> du décret n°2010-175 du 23 février 2010 relatif à l'emploi de secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur comme suit :

- assurer, sous l'autorité du président de l'université, la direction, l'organisation et le fonctionnement des services administratifs, financiers et techniques de l'établissement ;
- contribuer à l'élaboration des politiques d'établissement et en assurer la mise en œuvre opérationnelle. ;
- concevoir, mettre en place et assurer le suivi des indicateurs de performance de l'établissement dans les domaines de la gestion administrative, financière et patrimoniale, celles des ressources humaines et des systèmes d'information.

Article 2 : Sont chargés d'assister Mme Dominique MARCHAND, Directrice Générale des Services, dans ses missions et prennent le titre de Directeur Général des Services adjoint :

- Madame Catherine GAUBEY – pour l'ensemble des missions rappelées à l'article 1<sup>er</sup> et plus particulièrement pour permettre la cohésion du travail des services dans les domaines relevant des compétences du Conseil académique.

- Madame Murielle BALDI – pour les missions relevant du secteur Santé
- Monsieur Oiasfi CHAABNIA – pour les missions relevant de la gestion financière
- Madame Sandrine HELLO – pour les missions relevant de la gestion des ressources humaines

Article 3 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 2 novembre 2016

Le Président de l'Université

Frédéric FLEURY

